

**COMMUNE DE SAINT-GRAVÉ**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 MARS 2018**

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil dix huit, le vingt deux mars à vingt heures,** le Conseil municipal, dûment convoqué le quinze mars dernier, s'est réuni sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire.**

**Présents** : M. Henri GUÉMENE – M. Paul BROHAN – M. Ludovic GUITTON – M. Cyril GUEHO – M. Dominique LOYER – M. Yannick LE CARS – M. Alain DUBOIS – M. Fabrice DEPEIGE – Mme Marie Thérèse CAUDARD – Mme Marie Thérèse LE RAY – Mme Jocelyne PIQUET – Mme Sybille de la BOUILLERIE

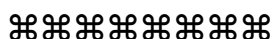
<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15
---

M. Ronan HEMERY, Trésorier de QUESTEMBERG.

**Absents** : M. Thierry AUTRAN – M. Claude NEVOUX

**Pouvoir** : M. Thierry AUTRAN à Mme Marie Odile COLINEAUX – M. Claude NEVOUX à Mme Jocelyne PIQUET

**Secrétaire de Séance** : Mme Marie Thérèse CAUDARD



Madame le Maire demande que soit rajouté le point suivant :  
-Demande de caution prêt AEP pour travaux école.

**Le Conseil Municipal autorise l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.**

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le procès verbal du 1<sup>er</sup> février 2018.

**2018\_03\_01\_VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Comme chaque année il convient de voter les taux d'imposition pour l'année 2018.

**Rappel Taux 2017 :**

IMPOSITION	BASES PREVISIONNELLE	TAUX IMPOSITION	PRODUITS A TAUX CONSTANTS
TH	725 251 €	12.70 %	92 107 €
TFB	485 323 €	20.02 %	97 162 €
TFNB	45 539 €	68.47 %	31 181 €
<b>Total reçu en 2017</b>			<b>220 450 €</b>

L'hypothèse retenue a été le maintien des taux TH TFB et TFNB pour l'année 2018, Madame le Maire explique que le budget a été calculé sans augmentation des taux.

- ❖ Taxe d'habitation : 12.70 %
- ❖ Taxe foncière (bâti) : 20.02 %
- ❖ Taxe foncière (non bâti) : 68.47 %

En fonction des bases prévisionnelles, le produit attendu pour 2018 est de 224 693 €.

IMPOSITION	BASES PREVISIONNELLES	TAUX IMPOSITION	PRODUITS A TAUX CONSTANTS
TH	738 100 €	12.70 %	93 738 €
TFB	496 800 €	20.02 %	99 459 €
TFNB	46 000 €	68.47 %	31 496 €
Total pour 2018			<b>224 693 €</b>

**Le Conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le maintien des taux comme ci-dessus.**

### **2018\_03\_02 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION**

Après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes pour l'exercice 2017 du budget assainissement, le compte de gestion est dressé au Conseil Municipal par Monsieur le Trésorier.

Après s'être assuré que la trésorerie a repris toutes les écritures figurant au bilan de l'exercice 2017, et **après avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité valident le compte de gestion tel qu'il est présenté.**

### **2018\_03\_03 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

(Délibération prise en l'absence du Maire)

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	15 052.00 €
Recettes	29 758.82 €
Résultat de l'exercice = <b>Excédent</b>	<b>14 706.82 €</b>
Reprise déficit antérieur	-
<b>Solde d'exécution</b>	<b>14 706.82 €</b>

#### **Section d'investissement**

Dépenses	13 153.58 €
Recettes	31 951.43 €
Résultat de l'exercice = <b>Excédent</b>	<b>18 797.85 €</b>
Reprise résultat antérieur <b>Déficitaire</b>	- <b>66 286.33 €</b>
<b>Solde de clôture déficitaire</b>	- <b>47 488.48 €</b>

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec M. le Trésorier, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017** tel qu'il est présenté ci-dessus.

### **2018\_03\_04 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DE RESULTATS**

Sur avis de la Commission finances et des remarques de Monsieur le Trésorier sur le déficit constaté depuis plusieurs années sur ce budget annexe, il conviendra d'avoir recours à un emprunt cette année afin de le résorber.

Au vu des résultats, le besoin de financement est de 47 488.48 € sur la section d'investissement. Les résultats seront reportés sur le Budget Assainissement 2018 comme suit :

Compte 1068 R « excédent fonctionnement capitalisé »	<b>14 706.82 €</b>
Compte 001 D « déficit d'investissement reporté »	- <b>47 488.48 €</b>

**Après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité l'affectation de résultats présentés ci-dessus.**

### **2018\_03\_05 BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET 2018**

Le Budget est présenté aux membres, suivant avis de la Commission Finances, et vérifié avec le Trésorier.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 qui se présente comme suit :**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	<b>31 430.00 €</b>
Recettes	<b>31 430.00 €</b>

#### **Section d'investissement**

Dépenses	<b>69 100.00 €</b>
Recettes	<b>69 100.00 €</b>

### **2018\_03\_06 BUDGET COMMERCE\_-COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal,

-après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes pour l'exercice 2017 du budget commerce le compte de gestion est dressé par Monsieur le Trésorier.

-après s'être assuré que la trésorerie a repris toutes les écritures figurant au bilan de l'exercice 2017,

**-et après avoir délibéré à l'unanimité, valide le compte de gestion tel qu'il est présenté.**

### **2018\_03\_07 BUDGET COMMERCE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

(Délibération prise en l'absence du Maire)

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	1 062.66 €
Recettes	6 457.07 €
Résultat de l'exercice = <b>Excédent</b>	<b>5 394.41 €</b>
Reprise résultat antérieur	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>5 394.41 €</b>

#### **Section d'investissement**

Dépenses	1 313.83 €
Recettes	9 349.21 €
Résultat de l'exercice = <b>Excédent</b>	<b>8 035.38 €</b>
Reprise résultat antérieur <b>Déficitaire</b>	<b>- 2 928.49 €</b>
<b>Solde de clôture Excédentaire</b>	<b>5 106.89 €</b>

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec Monsieur le Trésorier, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017** comme il est présenté ci-dessus.

### **2018\_03\_08 BUDGET COMMERCE– AFFECTATION DE RESULTATS**

Au vu des résultats du compte administratif, et l'avis de la Commission Finances, l'affectation des résultats est reportée sur le Budget Primitif 2018 Commerce, comme suit :

Compte 1068 R « excédent fonctionnement capitalisé »	<b>4 000.00 €</b>
Compte 001 D « déficit d'investissement reporté »	<b>1 394.41 €</b>

**Après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité l'affectation de résultats présentés ci-dessus.**

### **2018\_03\_09 BUDGET COMMERCE- BUDGET 2018**

Le Budget est présenté aux membres, suivant avis de la Commission Finances et les conseils de Monsieur le Trésorier. Au vu des montants, il est conseillé de faire une opération de programme sur deux années.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 qui se présente comme suit :**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	6 450.00 €
Recettes	6 450.00 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses	176 370.00 €
Recettes	176 370.00 €

### **2018\_03\_10 BUDGET LOTISSEMENT – BUDGET 2018**

Le Budget est créé cette année, il est présenté aux membres, suivant avis de la Commission Finances et les conseils de Monsieur le Trésorier.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 qui se présente comme suit :**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	89 500.00 €
Recettes	89 500.00 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses	89 500.00 €
Recettes	89 500.00 €

### **2018\_03\_11 BUDGET COMMUNE \_-COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal,

-après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes pour l'exercice 2017 du budget Commune, le compte de gestion est dressé par Monsieur le Trésorier.

-après s'être assuré que la trésorerie a repris toutes les écritures figurant au bilan de l'exercice 2017,

**-et après avoir délibéré à l'unanimité, valident le compte de gestion tel qu'il est présenté.**

### **2018\_03\_12 BUDGET COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

(Délibération prise en l'absence du Maire)

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	486 723.29 €
Recettes	609 449.57 €
Résultat de l'exercice = <b>Excédent</b>	<b>122 726.28 €</b>
Reprise résultat antérieur	<b>66 819.93 €</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>189 546.21 €</b>

#### **Section d'investissement**

Dépenses	265 541.58 €
Recettes	609 449.57 €
Résultat de l'exercice - <b>Excédent</b>	<b>162 910.07 €</b>
Reprise résultat antérieur Déficitaires	<b>-108 479.85 €</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>54 430.22 €</b>

Vu les chiffres présentés aux membres et vérifiés avec Monsieur le Trésorier, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017** comme il est présenté ci-dessus.

### **2018\_03\_13 BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DE RESULTATS**

Au vu des résultats du compte administratif du budget Commune, et l'avis de la Commission Finances, l'affectation des résultats est reportée sur le Budget Primitif 2018 commune, comme suit :

Compte 1068 R « excédent fonctionnement capitalisé »	<b>72 990.08 €</b>
Compte 001 D « excédent d'investissement reporté »	<b>54 430.22 €</b>

**Après en avoir délibéré, les membres approuvent à l'unanimité l'affectation de résultats présentés ci-dessus.**

### **2018\_03\_14 BUDGET COMMUNE – BUDGET 2018**

Le Budget est présenté aux membres, suivant avis de la Commission Finances et vérifié avec la Trésorerie.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 qui se présente comme suit :**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	<b>650 898.44 €</b>
Recettes	<b>650 989.44 €</b>

#### **Section d'investissement**

Dépenses	<b>210 711.00 €</b>
Recettes	<b>210 711.00 €</b>

### **2018\_03\_15 : ADMISSION EN NON VALEUR**

Au vu des pièces présentées par la trésorerie en date du 13 février 2018, elle n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines pièces de :

-2013 pour un montant de 1.30 €

-2014 pour un montant de 2.00 €

En conséquence il est demandé à la commune de procéder à l'admission en non-valeurs pour un montant de 3.30 euros

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil valident la demande d'admission en non valeur de 3.30 €.**

### **2018\_03\_16 FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE MALANSAC/CADEN**

Une demande de participation aux frais de fonctionnement pour les enfants de la commune scolarisés à l'école des Tournesols de Malansac.

8 élèves sont concernés - Le montant demandé est de 4 784.00 euros soit 598 € par enfant.

**Le Conseil valide à l'unanimité la demande de participation de l'école de Malansac pour un montant de 4 784.00 €.**

### **2018\_03\_17 FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE NOTRE DAME QUESTEMBERT**

Une demande de participation aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en ULIS à l'école Notre Dame à Questembert.

Pas de montant précisé en sachant que le coût d'un enfant de primaire est de 465.24 € pour St Gravé.

**Le Conseil valide à l'unanimité la demande de participation de l'école de Questembert pour un montant de 465.24 €.**

### **2018\_03\_18 – RELANCE FRAIS ECOLE ROCHEFORT – 2012**

Une nouvelle relance de la trésorerie concernant les frais scolaires de l'école publique de Rochefort en Terre de 2012.

Le Conseil Municipal en 2013 avait refusé la prise en charge d'un montant de 848.67€ qui correspondait à l'aménagement des locaux de la maison de retraite pour accueillir les enfants pour deux mois pour donner suite à la réhabilitation de l'école publique.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'historique de ce dossier, refuse à nouveau de régler ce montant.**

**Un courrier sera fait en réponse au Trésorier.**

### **2018\_03\_19 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AEP**

Une demande de subvention exceptionnelle est demandée par l'AEP, en effet, des travaux de rénovation d'une classe sont prévus cette année. Des précisions ont été apportées afin que le conseil puisse se positionner.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose une subvention exceptionnelle de 5 000.00 euros.**

### **2018\_03\_20 CAUTION AEP**

L'AEP de l'école Ste Magdeleine, propriétaire, doit, en accord avec l'OGEC (gestionnaire de l'établissement), contracter un emprunt de 11 000.00 euros pour les travaux de réfection d'une classe. Le Crédit Agricole demande que la commune se porte garant à hauteur du montant du prêt.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte de se porter caution à hauteur du prêt demandé.**

### **2018\_03\_21 SUBVENTION PAS A PAS**

Demande de cotisation pour 2018 de 76 euros.

**Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valident cette demande.**

### **2018\_03\_22 PARTICIPATION SITS**

La participation de la commune aux transports scolaires pour l'année 2017/2018 s'élève à 1 634.00 euros, soit 43 élèves à 38 euros.

**Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valident cette demande.**

### **2017\_03\_23 RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE**

La convention passée avec la SAUR qui concerne l'entretien des 3 poteaux d'incendie est arrivée à échéance au 31 décembre 2017. Cette prestation porte sur la vérification et l'entretien des poteaux d'incendie existants sur le territoire communal. Le coût à la charge de la commune est de 36.00 € HT par poteau vérifié. La proposition de contrat est pour une durée de 3 ans.

Pour mémoire le montant en 2013 était de 65.50 € HT par poteau (la prestation peinture était intégrée en 2013 – à partir de 2018 elle sera faite sur demande).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le montant et autorise Madame le Maire à signer la convention.**

### **2018\_03\_24 VALIDATION DOSSIERS « AIDE ALIMENTAIRE »**

La Commission Sociale s'est réunie le 9 février dernier pour statuer sur les demandes d'aides alimentaires.

Un avis favorable de la Commission a été donné sur les six dossiers présentés.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide l'avis de la Commission Sociale sur l'ensemble des dossiers d'aides alimentaires.**

### **2018\_03\_25 LOYERS RESIDENCE KERDREL**

Chaque année la révision des loyers de la Résidence Kerdrel s'applique à compter du 1<sup>er</sup> mars.

Cette année pour rappel, le bail emphytéotique avec SA les foyers arrive à échéance au 1<sup>er</sup> juin, il n'est pas reconduit et la résidence Kerdrel redeviendra propriété de la commune.

Alors de la commission sociale il a été proposé de ne pas augmenter le montant du loyer au 1<sup>er</sup> mars mais plutôt au 1<sup>er</sup> juin comme ci-dessous.

Pour info : l'indice du coût de la construction du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 par rapport à celui de 2016 ayant fait apparaître une évolution de 1.2 %.

<b>LOGEMENT</b>	<b>LOYER 2017</b>	<b>Indice de construction 2017/3 =1.20%</b>	<b>LOYER 2018 à compter du 1<sup>er</sup> juin</b>
- Logement 1	236.00 €	238.83	237.00
- Logement 2	306.00 €	309.67	308.00
- Logement 3	291.00 €	294.49	292.00
- Logement 4	291.00 €	294.49	292.00
- Logement 5	210.00 €	212.52	211.00
- Logement 6	174.00 €	176.08	175.00

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide les montants de loyer proposés qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.**

### **2018\_03\_26 INDEMNITES TRESORIER**

Monsieur HEMERY Ronan est nommé en qualité de trésorier principal de Questembert en remplacement de Monsieur PLANTEC Jean Pierre à compter du 1<sup>er</sup> décembre dernier. Il conviendra d'autoriser le versement des indemnités de conseil et de gestion à compter de cette même date.

**L'ensemble du Conseil Municipal autorise le versement des indemnités de Conseil et de gestion à Monsieur Hémery pour la durée mandat.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Pendant les travaux de rénovation de la classe de cycle 2, la médiathèque du haut sera mise à disposition de l'école.

Demande des élus : que soit contactés les agences immobilières pour baisser le prix de vente des maisons Bonno à 60 000 euros et Gicquello à 30 000 euros.

**La séance est clôturée à 23h50  
après avoir délibéré sur les points numérotés  
de 2018\_03\_01 à 2018-03-26.**

<b>M.-O. COLINEAUX</b>	<b>H. GUÉMÉNÉ</b>	<b>P. BROHAN</b>
<b>L. GUTTON</b>	<b>C. NEVOUX</b> <b>Pouvoir</b>	<b>Y. LE CARS</b>
<b>D. LOYER</b>	<b>A. DUBOIS</b>	<b>T. AUTRAN</b> <b>Pouvoir</b>
<b>C. GUEHO</b>	<b>F. DEPEIGE</b>	<b>M.-T. CAUDARD</b>
<b>M.-T. LE RAY</b>	<b>J. PIQUET</b>	<b>S. DE LA</b> <b>BOUILLERIE</b>